**ANNEXE 3**

**REGLE R1 DE L’APSAD**

Les centres logistiques REXEL font 12 M de hauteur avec un stockage jusqu'à 10 m de haut. La règle établit les principes d'emballage des produits et de leur calage."

Le cas particulier du plastique alvéolaire utilisé pour caler des marchandises est présenté dans la figure ci-dessous

